Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260126-2026_12-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.
Etaient présents : Aurore GELY-PERNOT, Jean-Claude Pannetier, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Laurent Juin, Christophe Juin, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Julien Lemarié, Pierre Lehérissé pouvoir à Mathieu Vergnaux.
Absents : Cécile Perrot, Denis Tunier.

Nombre de Conseillers	En exercice 14	Présents 10	Votants 11	dont 1 pouvoir
Date de convocation	19 janvier 2026			
Date d'Affichage	19 janvier 2026			
Secrétaire de Séance	Catherine Gautier			

Délibération n° 2026-12
Nature de l'Acte 7.1 Décisions Budgétaires

PARTICIPATION COMMUNALE AUX FOURNITURES SCOLAIRES 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

* d'attribuer un crédit de **50 euros par enfant** au titre des fournitures scolaires 2026,

* d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

Fait à Andouillé Neuville, le 27 janvier 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mr Jean-Claude Pannetier, 1er Adjoint.